



FORMATION
SYNDICALE

Guide de la formation syndicale

2023



Syndicat

cftec

Sommaire

1. Le dispositif de la formation syndicale CFTC	p.4
4 types de congés de formation pour tous	p.4
Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)	p.6
Maintien de la rémunération dans le cadre d'un CFESES	p.7
Qui sont les acteurs de la formation CFTC ?	p.8
Contacts des responsables de formation (RF) dans les unions régionales et les fédérations	p.11
2. La formation numérique de tous les adhérents	p.13
Portail formation.CFTC : découvrir et apprendre en ligne	
3. La formation des militants en UR/FD	p.19
L'offre de formation des militants dans les unions régionales et les fédérations CFTC	
4. La formation des acteurs de la formation	p.26
L'offre de formation des RF, RF adjoints, CF et formateurs CFTC	
5. La formation des dirigeants CFTC	p.37
L'offre de formation des dirigeants de structure (syndicats, UD, UR, FD...)	
6. La formation des CPH	p.40
L'offre de formation des conseillers prud'hommes	
Annexes	p.44
Modèle de demande de CFESES	p.44
Modèle de demande de congé de formation pour les défenseurs syndicaux	p.45
Modèle de demande de congé de formation pour les conseillers prud'hommes	p.46
Charte formateur	p.47
Organigramme du SFEP	p.49

Le dispositif de la formation syndicale CFTC

4 types de congés de formation pour tous

Militants, administrateurs, des formations spécifiques vous sont ouvertes dans le cadre de vos mandats syndicaux et paritaires.

Il est important de bien différencier les 4 types de congés de formation que vous pouvez demander, puisque leurs conditions ne sont pas les mêmes :

- le congé de formation pour les défenseurs syndicaux ;
- le congé de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale ;
- le congé de formation des administrateurs ;
- le congé de formation pour les conseillers prud'hommes.

Le congé de formation pour les défenseurs syndicaux

Pour qui ?	Les défenseurs syndicaux
Droit	2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux
Durée minimale	Pas de minimum
Textes de loi	Articles L.1453-7, L.3142-12, D.1453-2-8 et D.1453-2-9 du Code du travail
Qui organise la formation ?	C'est l'ISF-CFTC qui organise ces formations par le biais des fédérations ou des unions régionales
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Pour qui ?	Les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales, les formateurs, les administrateurs et conseillers (hors Sécurité sociale)
Droit	<ul style="list-style-type: none">• 12 jours de formation par an• 18 jours pour les animateurs de stages et sessions, et pour les militants ayant des responsabilités syndicales
Durée minimale	La durée minimale prévue par le Code du travail est d'une demi-journée. La Confédération a fixé la durée minimale des formations syndicales à 1 jour
Textes de loi	Articles L. 2145-1 et suivants du Code du travail
Qui organise la formation ?	C'est l'ISF-CFTC qui organise des sessions. En fonction de la thématique, ce sera par le biais de l'UR, de la FD ou du siège confédéral
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

Le congé de formation des administrateurs

Pour qui ?	Les administrateurs et conseillers dans les organismes de la Sécurité sociale
Droit	Les employeurs sont tenus d'accorder aux salariés de leur entreprise membres d'un conseil ou d'un conseil d'administration d'un organisme de la Sécurité sociale, sur leur demande, des autorisations d'absence pour leur permettre d'assister aux sessions de formation organisées pour l'exercice de leurs fonctions
Durée minimale	Pas de minimum
Textes de loi	Article L. 231-10 du Code de la sécurité sociale
Qui organise la formation ?	NC - voir les CRR
Maintien de salaire	Salaire maintenu par l'employeur sous conditions (identique au CFESSES, voir pages suivantes de ce guide)

Le congé de formation pour les conseillers prud'hommes

Pour qui ?	Les conseillers prud'hommes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours par mandat au titre de la formation initiale, obligatoire et dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM) • 6 semaines sur 4 ans au titre de la formation continue, dispensée par l'Institut de formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP-CFTC). <p>À savoir ! Pour les conseillers prud'hommes 2023-2025, la durée du mandat sera exceptionnellement de 3 ans.</p>
Durée minimale	Pas de minimum
Textes de loi	Article L. 231-10 du Code de la sécurité sociale
Qui organise la formation ?	L'IFCP : les formations pour les CPH sont organisées au niveau des unions régionales CFTC et en complémentarité par le SFeP
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Qui peut bénéficier du CFESES ?

Tous les salariés de l'entreprise, qu'ils aient ou non un mandat de représentant du personnel, peuvent bénéficier du CFESES. C'est dans ce cadre que se déroulent les formations syndicales organisées par la CFTC.

Comment bénéficier du CFESES ?

Pour mettre en place ce congé, il faut respecter le cadre imposé par la loi qui définit le rôle de chaque acteur. Le salarié doit demander le congé à l'employeur par écrit au moins 30 jours avant le début du stage. Cette demande doit préciser la date du début du congé, sa durée, et indiquer le nom de l'organisme de formation. Pour la CFTC, c'est l'Institut syndical de formation CFTC (ISF-CFTC).

Qui peut organiser une formation à la CFTC ?

À la CFTC, certaines structures sont habilitées à organiser des formations (établir des attestations, signer des conventions, gérer les budgets...) :

- les unions régionales CFTC (toutes les formations des militants ou des adhérents) ;
- les fédérations CFTC (toutes les formations des militants ou des adhérents) ;
- le siège confédéral (formations des acteurs de la formation et des dirigeants organisées par le service Formation).

À noter : un syndicat ou une UD peut organiser des stages de formation sous l'égide de la fédération ou de la région avec l'accord préalable de cette structure.

Qui prend en charge le coût de la formation, ainsi que les frais de déplacement et de séjour ?

Sauf si une convention ou un accord collectif en dispose autrement, la charge financière de la formation et de l'ensemble des frais incombe à l'organisation syndicale dans les conditions qu'elle définit. Les formations des membres de CSE peuvent aussi être prises en charge directement par les CSE.

Qui prend en charge les salaires ?

La loi prévoit que le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur qui est tenu également de payer les cotisations sociales associées.

Vous pouvez contacter votre responsable formation (RF) en UR et FD pour plus de renseignements sur tous ces aspects.

Maintien de la rémunération dans le cadre d'un CFESES

En résumé

Avec la publication de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, intervient la troisième réforme qui simplifie amplement le dispositif de maintien de salaire dans le cadre du CFESES. Désormais, pour toutes les rémunérations correspondant à un congé de formation effectué

postérieurement au 1^{er} janvier 2018, le salarié a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération : «L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.»

En détail : les ordonnances de septembre et décembre 2017

Article L. 2145-6 du Code du travail modifié par l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 6 (V) et modifié par l'ordonnance n°2017-1718 du 20 décembre 2017 - art. 1 :

- «Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.»
- «L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.»

Article R. 3142-5-1 du Code du travail

Concernant les délais de remboursement par l'organisation syndicale

Cet article est supprimé

Article R. 3142-5-2 du Code du travail

Concernant la mise en place d'une convention et les modalités pratiques de l'accord du salarié

Cet article est supprimé

Conséquences : la mise en œuvre

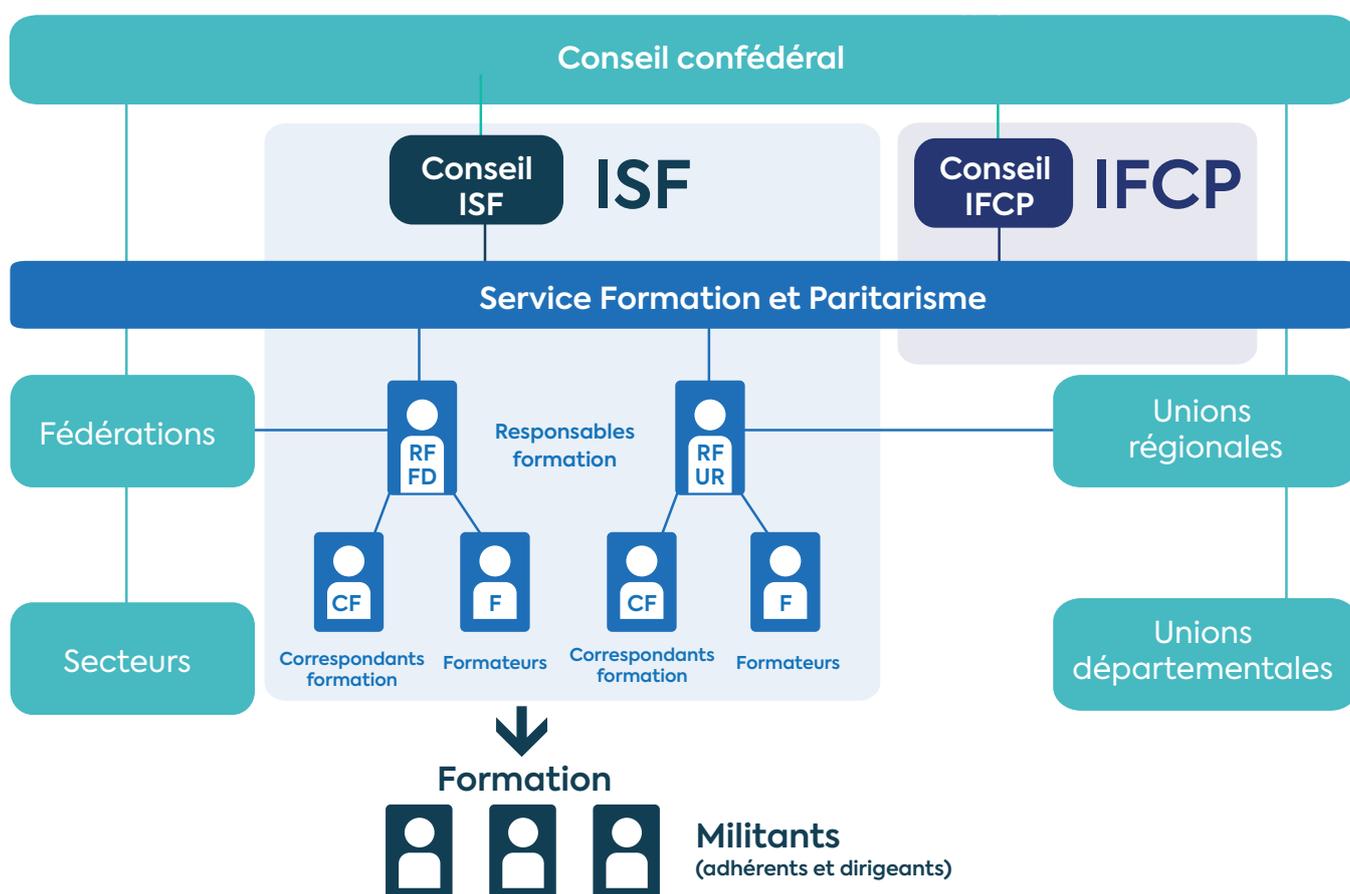
- Le salarié doit uniquement demander à l'employeur une autorisation d'absence pour son congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale selon les modalités existantes (1 mois au préalable).
> **Modèle de demande de CFESES du salarié à l'employeur en annexe**
- Il ne fait plus de demande de maintien de salaire (contrairement à ce qui était demandé avant le 23 septembre 2017).

Qui sont les acteurs de la formation à la CFTC ?

À la CFTC, il existe deux organismes distincts de formation :

- l'Institut syndical de formation (ISF) ;
- l'Institut de formation des conseillers prud'hommes (IFCP).

C'est le service Formation et Paritarisme du siège confédéral qui est chargé de mettre en œuvre leurs politiques de formation.



L'ISF

L'Institut syndical de formation (ISF) met en œuvre la politique de formation CFTC sous la direction du conseil confédéral.

Il est agréé par le ministère du Travail. Cet agrément permet de bénéficier des congés de formation prévus par la loi et de l'aide financière publique.

L'ISF :

- conçoit, développe et organise la formation syndicale dans l'ensemble du mouvement,
- anime le réseau des acteurs de la formation,
- accompagne les initiatives confédérales par des démarches de formation adaptées.

L'IFCP

Les conseillers prud'hommes sont formés par l'Institut pour la formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP) qui s'appuie sur le service Formation et Paritarisme confédéral et sur les dispositifs de formation des unions régionales. Pour la CFTC, ces conseillers sont au nombre de 555 au titre du mandat 2023-2025.

L'Institut pour la formation des conseillers prud'hommes est une association loi 1901 agréée pour dispenser des formations pour les conseillers prud'hommes CFTC. Elle a pour objet de contribuer au développement des compétences et des connaissances des conseillers prud'hommes avalisés par les organisations CFTC afin de leur permettre d'exercer au mieux leur mission, et de promouvoir une conception de la justice du travail bâtie sur les principes du respect de la dignité des personnes, du droit et de la vérité, ainsi que sur les vertus du dialogue entre partenaires sociaux.

Le service Formation et Paritarisme de la Confédération

C'est le service Formation et Paritarisme du siège confédéral qui met en œuvre la politique de formation de l'ISF et de l'IFCP en lien avec le conseil confédéral.

Ce service assure :

- la formation des dirigeants des UR/FD tant sur le plan identitaire et sociojuridique que sur celui du pilotage des structures ;
- la sensibilisation de ces mêmes dirigeants à des thèmes d'actualité, en particulier dans le cadre de réunions des conseils de structures ;
- la formation des acteurs de la formation (responsable de formation, responsable de formation adjoint, correspondant formation, formateur) par le biais de rencontres et de formations techniques et pédagogiques ;
- la formation des conseillers prud'hommes par des rencontres spécialisées et complémentaires à celles mises en place par les responsables de formation régionaux.

> **Contact : sfep@cftc.fr**

Les responsables de formation (RF)

Dans chaque fédération et dans chaque union régionale, il y a un responsable formation (RF).

Cette personne est chargée d'organiser et de planifier la formation dans sa structure. Elle accompagne et conseille tous les militants et les adhérents. Elle est aussi chargée d'animer le réseau des formateurs.

Le RF peut déléguer une partie de ses missions à un responsable formation adjoint (RFA) et à des correspondants formation (CF).

> **Contacts des RF en UR et FD pages 11 et 12**

Les formateurs

En 2022, il y avait plus de 300 formateurs répartis dans l'ensemble des structures CFTC.

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants...

Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? **Devenez formateur CFTC !** Si cela vous intéresse, il faut d'abord en parler avec votre responsable de formation régional ou fédéral pour construire votre projet de formateur.

Contacts des responsables de formation (RF) dans les UR et FD

Responsables de formation des unions régionales CFTC

Pour suivre une formation organisée par votre union régionale, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure CFTC	Responsable formation	Mail	Téléphone
UR CFTC Bretagne	Marylise HIRLING	urcftcbretagne@orange.fr	02 99 65 90 60
UR CFTC Grand-Est	Laurent WALTER	unionregionale@cftc-grandest.fr	03 88 99 38 28
UR CFTC Guadeloupe	Patricia TRAFFOND	patricia.traffond@inrae.fr	06 90 93 87 23
UR CFTC Guyane	Odile CASTOR	formation@cftc-guyane.fr	06 94 28 15 41
UR CFTC Hauts-de-France	Jacques CROCCEL	jcroccel@gmail.com	06 13 23 65 14
UR CFTC Île-de-France	Grégoire ROMIL	formation.urif@cftc.fr	01 73 30 42 85 / 86
UR CFTC Martinique	Sandrine DEFORT	cftc972@wanadoo.fr	05 96 71 95 10
UR CFTC Nouvelle-Aquitaine	Martine FORET	formation@cftc-nouvelle-aquitaine.fr	05 49 88 28 18
UR CFTC Occitanie	Sylviane ROUVREAU	formoccitanie.cftc@gmail.com	06 82 89 88 42
UR CFTC PACAC	Geneviève BÜHLER	formation@cftc13.fr	06 77 12 43 08
UR CFTC Pays de la Loire	Jean-Pierre LEVRON	ur-cftcpaysdelaloire@wanadoo.fr	02 40 35 79 59
UR CFTC Réunion-Mayotte	Laurent TURPIN	formation.urs.rm@gmail.com	06 92 27 66 75
URD CFTC Auvergne-Rhône-Alpes	Nicolas PEYROT	rf.aura.cftc@gmail.com	06 69 43 19 90
URD CFTC Bourgogne-Franche-Comté	Nicolas BOUVERET	formation-urd-bfc@syndicatcftc.org	09 72 52 61 95
URD CFTC Normandie	Alain SALLE	nathalie.ponamale@live.fr	06 80 56 43 42
URS CFTC Centre-Val de Loire	Patricia COULEARD	patricia.couleard@cftc-centre.fr	02 47 38 53 34

Responsables de formation des fédérations CFTC

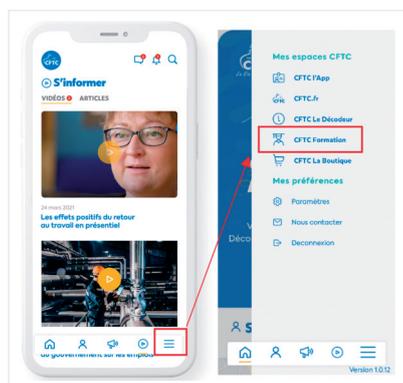
Pour suivre une formation organisée par votre fédération, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure CFTC	Responsable formation	Mail	Téléphone
FD Agents de l'État	Estelle BARD	formationfae.cftc@gmail.com	06 71 93 11 33
FD Agriculture	Astrid DESINTEBIN	formationsyndicale@cftcagri.fr	01 40 18 70 96
FD Banques	Séverine CHARLES	formation@cftc-banques.fr	06 64 64 36 79
FD Bati Mat TP	Caroline TYKOCZINSKY	caroline@cftcbtp.fr	01 44 85 73 46
FD Cadres CFTC (UGICA)	Bernard HAYAT	ugica@cftc.fr	01 83 94 67 91
FD CMTE	Joseph MUNICH	presidentjojo@sfr.fr	06 09 41 09 99
FD Communication	Frédéric BARRÉ	frederick.barre@fscm-cftc.org	06 70 48 06 10
FD CSFV	Agnès MARCHAT	formation@csfv.fr	01 46 07 65 65
FD Enseignement et formation	Estelle SICARD	responsable-formation@cftc-fef.fr	06 16 68 29 76
FD Fonction publique territoriale	Véronique DHALLUIN	ffpt.cftc.formation@orange.fr	01 57 40 88 52
FD Générale transport FGT	Guillaume CADART	transports@cftc.fr	01 41 48 50 73
FD Media +	Richard ANEZIN	formation@cftcmediaplus.fr	06 31 59 37 76
FD Métallurgie	Emmanuel HEU	secretariat@cftcmetallurgie.com	01 43 65 56 95
FD Protection sociale et emploi	Marc BOURGEOIS	formation.cftcpse@gmail.com	01 44 87 08 48
FD Santé Sociaux	Dominique VISTICOT	formation@cftc-santesociaux.fr	01 42 58 98 31
FD UNAR	Roger Marie MEBROUK	unar@cftc.fr	01 73 30 49 78

Portail formation.CFTC : découvrir et apprendre en ligne

- > La formation juste à temps, juste ce qu'il faut, n'importe où
- > La formation pour tous
- > Point d'entrée aux savoirs, ressources, échanges, le portail de formation sert aussi de lieu de capitalisation et de mutualisation

Connexion simplifiée grâce à l'application CFTC l'App, que ce soit sur smartphone ou sur ordinateur

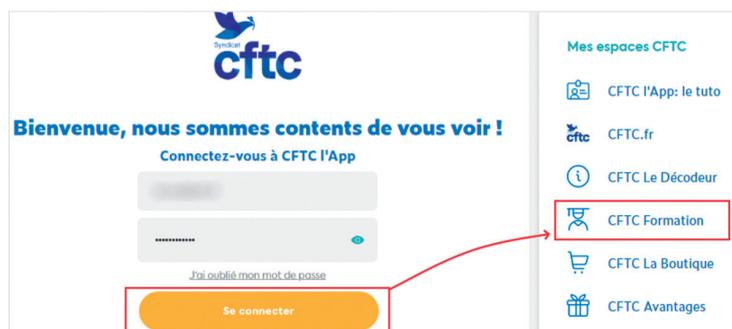


Se connecter sur smartphone

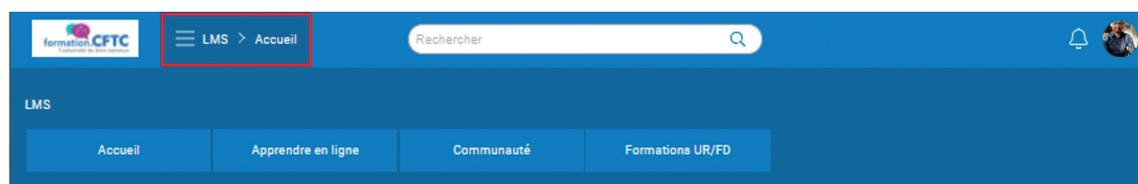
Accédez dès maintenant à l'application CFTC en tapant «CFTC l'App» dans votre PlayStore ou votre AppStore. Une fois cette opération effectuée, il ne reste plus qu'à télécharger CFTC l'App. Entrez sur le portail Formation CFTC en cliquant sur l'icône du menu, puis sur «CFTC Formation». C'est très simple !

Se connecter sur ordinateur

Accédez à l'application CFTC en saisissant l'adresse : cftc-app.fr !
Connectez-vous et, dans «Mes espaces CFTC», cliquez sur «CFTC Formation».



Une navigation par onglets



Une fois connecté au portail formation.CFTC, vous arrivez sur la page d'accueil. C'est votre profil. Pour naviguer parmi les contenus et les communautés de pratiques, cliquez sur le bouton « LMS > Accueil » pour faire apparaître les différents onglets de navigation.

Onglet « Accueil »

Carrefour central du site, la page d'accueil vous donne la possibilité de vous exprimer, d'envoyer des documents à l'ensemble de la communauté CFTC, d'avoir accès aux modules les plus populaires, ainsi que de vous renseigner sur différents éléments de votre profil (assiduité, implication, performance, etc.).

Onglet « Apprendre en ligne »

Sur cette page, vous accédez aux contenus pédagogiques en ligne divisés en 4 grandes rubriques thématiques : « CFTC : Organisation et Mouvement », « CSE, RP, DS, RSS... », « Élections, Communication & Fonction publique », « Prud'homme, Défense & Assistance du salarié ». Ces rubriques se composent de contenus pédagogiques : vidéos, fiches techniques, quiz, animations, e-learning, etc.

Onglet « Communauté »

Lieu d'échanges, cet onglet permet d'accéder au réseau social des apprenants CFTC grâce auquel vous pouvez poser des questions en ligne aux experts du réseau CFTC, partager vos expériences de terrain, participer aux différents forums, échanger et faire vivre l'esprit de la CFTC !

Onglet « Formations UR/FD »

Sur cette page, vous prenez connaissance du catalogue, de l'agenda et du plan de formation des unions régionales, des fédérations et de la Confédération. Vous pouvez vous **préinscrire** en ligne aux formations présentielles. Ainsi, le portail formation.CFTC fait naturellement le lien entre la pédagogie en ligne et le présentiel !

Les contenus pédagogiques

Service accessible à tous les adhérents et militants, aussi bien néophytes qu'experts, le portail formation.CFTC vous propose de bénéficier de contenus pédagogiques multimédias, riches et pertinents, sur les nombreux domaines que couvre l'activité des militants CFTC.

Onglet Apprendre en ligne : des rubriques thématiques

Répartis en 4 grandes rubriques, les contenus pédagogiques traitent des thématiques suivantes :

1. «**CFTC : Organisation et Mouvement**» présente le mouvement, son histoire et ses valeurs, ses adhérents, les syndicats et les sections syndicales, les structures professionnelles.

2. «**CSE, RP, DS, RSS...**» traite des moyens d'action, du profil des RP CFTC, des protections des élus, de la négociation collective, des CSE, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

3. «**Élections, Communication & Fonction publique**» porte l'attention de l'apprenant sur les étapes de la campagne électorale, les moyens de communication, les conditions de développement et la Fonction publique.

4. «**Prud'homie, Défense & Assistance du salarié**» permet aux défenseurs syndicaux, aux conseillers prud'homiaux, aux conseillers du salarié et à tout mandaté qui doit assister un salarié lors d'un entretien préalable de développer ses compétences.



Différents types de contenus

Afin de répondre au mieux à vos attentes, vous aurez accès à différents types de ressources : **fiches techniques, infographies, vidéos, quiz, animations, rapid learning, e-learning, etc.**

Cette diversité de formats et de contenus vous permettra de vous approprier le savoir pédagogique de manière progressive en fonction de vos besoins.



Animations vidéo

Les Animations vidéo sont des contenus pédagogiques animés et ludiques permettant de comprendre un concept, une notion, une thématique de manière simple et claire.

Ne dépassant pas les 7 minutes, les Animations vidéo permettent de bénéficier rapidement de la connaissance fondamentale sur un sujet donné.

Exemples d'Animations vidéo : « Comment mener une enquête en cas d'accident du travail », « Comment conduire une inspection du CSE », « Les clauses obligatoires et facultatives du PAP », « L'écoute active », « La loi de Pareto », « Comment bien gérer son temps »...



Vidéos « Learning », « Parole d'expert » et « Partage d'expérience »

Les vidéos permettent d'expliquer une thématique de la vie syndicale de manière vivante et dynamique. Chacune des vidéos présente un sujet d'un point de vue particulier, soit celui du formateur ou de l'expert, soit celui du militant.

Exemples de vidéos: « Comment prévenir les risques psychosociaux? [Vidéo Learning] », « La représentativité : Jean-Michel Tessier [Vidéo Parole d'expert] », « Dirigeant d'une UR [Vidéo Partage d'expérience] »

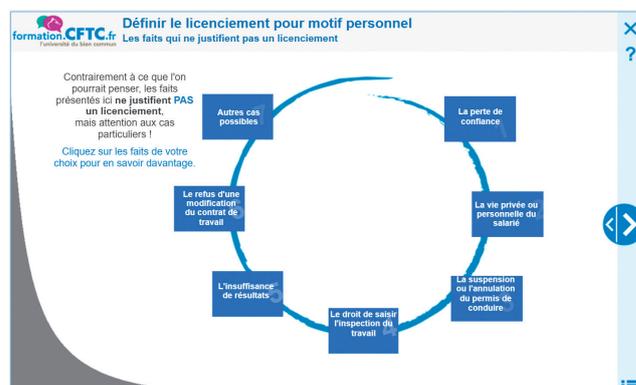
Module « e-learning » classique

Les modules « e-learning » classiques permettent d'acquérir une vision globale d'une thématique donnée.

D'une durée inférieure à 10 minutes, ces modules donnent la définition des notions clés, permettent de s'évaluer grâce à des quiz et à des exercices, et soulignent les concepts à retenir.

Des voix-off, des animations, des interactivités rendent le contenu pédagogique ludique et clair.

L'apprenant peut ainsi suivre cette véritable formation distancielle en acquérant un savoir fiable et utile.



Infographies, illustrations et schémas



De nombreuses infographies enrichissent le portail en expliquant en une seule image un sujet complexe.

Exemples d'infographies interactives: « Rôle et missions du CSE plus de 50 salariés », « CSE : recours à un expert », « Moyens de fonctionnement du CSE 11 à 49 salariés »...



Et beaucoup d'autres formats :

- des quiz et des exercices (QCM, *drag & drop*...),
- des fiches techniques et juridiques très rapidement mises à jour si besoin,
- des guides,
- des liens, des films, des conférences,
- des documents à télécharger...

Les fonctionnalités sociales

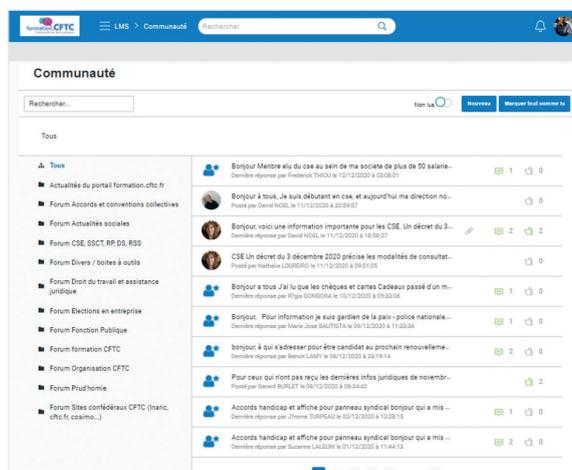
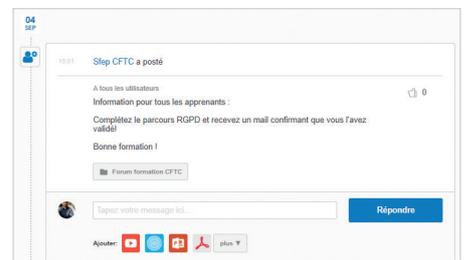
Accessibles à tous les adhérents et militants, les fonctionnalités sociales du portail permettent de créer du lien entre les différents acteurs de la CFTC. Du néophyte à l'expert, du nouveau militant dans un syndicat au responsable d'une importante union régionale ou d'une fédération, chacun est invité à **partager son expérience, à poser des questions, à communiquer ses outils, ses documents, ses conseils**. Les fonctionnalités sociales font vivre l'esprit de la CFTC !

Onglet « Accueil »

Les militants et les adhérents de la CFTC peuvent poster un message, répondre aux questions, joindre un fichier (un document) ou un lien, ou encore exprimer un commentaire ou une opinion.

L'utilisateur peut échanger en direct avec ses pairs.

La page Accueil affiche immédiatement les nouveaux messages ; ainsi, les messages les plus récents remplacent les précédents. Le fil des messages est donc en constante évolution, suivant les nouveaux messages et les commentaires associés.



Onglet « Communauté »

Toutes les discussions accessibles sur la page Communauté sont regroupées par forum. En effet, à chaque message, un forum (ou un tag) doit être associé. Les forums répertorient les messages pour que ceux-ci soient plus facilement consultables.

Les forums au sein desquels s'insèrent les messages sont par exemple : forum « Accords et conventions collectives », « Droit du travail et assistance juridique », « Elections en entreprise » ou encore « Organisation CFTC ».

La complémentarité entre la formation en présentiel et le portail formation.CFTC

Un lien pédagogique et l'accès à une plus large documentation stagiaire

Quels contenus du portail correspondent aux thématiques d'Élections professionnelles ?

Tous les contenus présents dans le parcours Elections professionnelles sont pertinents et chacun explique un point particulier.

Parcours	Thème	Contenu pédagogique
	Les grandes étapes de la préparation des Elections	<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation d'organiser des élections [Fiche Wiki] • L'organisation matérielle du vote [Fiche Wiki] • Connaissez-vous les étapes d'une

Que ce soit en prérequis ou pour aller plus loin, le portail permet de faire le lien entre la pédagogie en ligne et le présentiel, sans pour autant rendre obligatoire l'un ou l'autre dispositif. **Les deux sont complémentaires !**

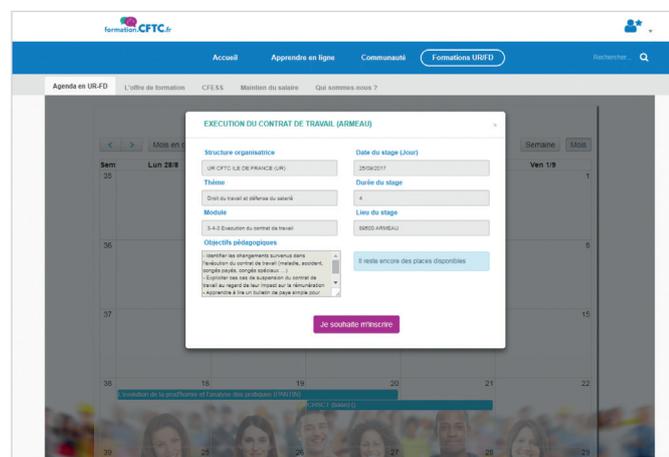
Avant qu'il se rende à une formation présentielle, il est conseillé au stagiaire de parcourir de sa propre initiative le portail pour se préparer au mieux.

Au terme de sa formation en UR/FD, le stagiaire reçoit la fiche ressources recensant les différents contenus pédagogiques présents sur le portail en lien avec le thème abordé et les sujets traités lors de sa formation. La fiche ressources est le complément du programme et permet de trouver plusieurs ressources en ligne fiables, en particulier sur le portail formation.CFTC.

L'apprenant peut ainsi consulter toutes les ressources en lien avec sa formation et garder une trace de tous ces contenus ! Avec un avantage certain : celui de pouvoir accéder même après la formation à un contenu toujours complet et à jour sur la thématique.

Il peut ensuite continuer de poser des questions à la communauté des apprenants CFTC sur le réseau social du portail et progresser à son rythme... ou transmettre à son tour son expérience !

L'accès à l'agenda des formations présentielles sur la page Formation UR/FD



Grâce à l'onglet Formation UR/FD, les adhérents ont accès à toutes les formations présentielles dans leur UR et leur FD.

La synchronisation se réalise en temps réel avec Inaform, l'outil de gestion de la formation. Ainsi, tous les apprenants peuvent se préinscrire aux formations présentielles **auxquelles ils ont droit, à confirmer par le responsable formation**. Attention, pour que la préinscription fonctionne correctement via l'application CFTC l'App, l'apprenant doit utiliser le navigateur Internet Google Chrome.

L'offre de formation des militants dans les UR et FD CFTC

Adhérents CFTC, bénéficiez des formations syndicales de la Confédération ! Votre union régionale et votre fédération sont habilitées à vous proposer des formations qui vous permettront de développer vos compétences et d'être acteurs de la réussite de la CFTC. Vous n'avez qu'à choisir en vous laissant guider par votre responsable de formation.

Pour connaître les dates des prochaines formations près de chez vous, contactez le responsable formation de votre union régionale ou de votre fédération.

Votre parcours de formation

Tous les adhérents CFTC se voient proposer un parcours de formation avec une journée d'accueil (intégration), une formation initiale commune, puis des modules adaptés aux besoins spécifiques de chacun :

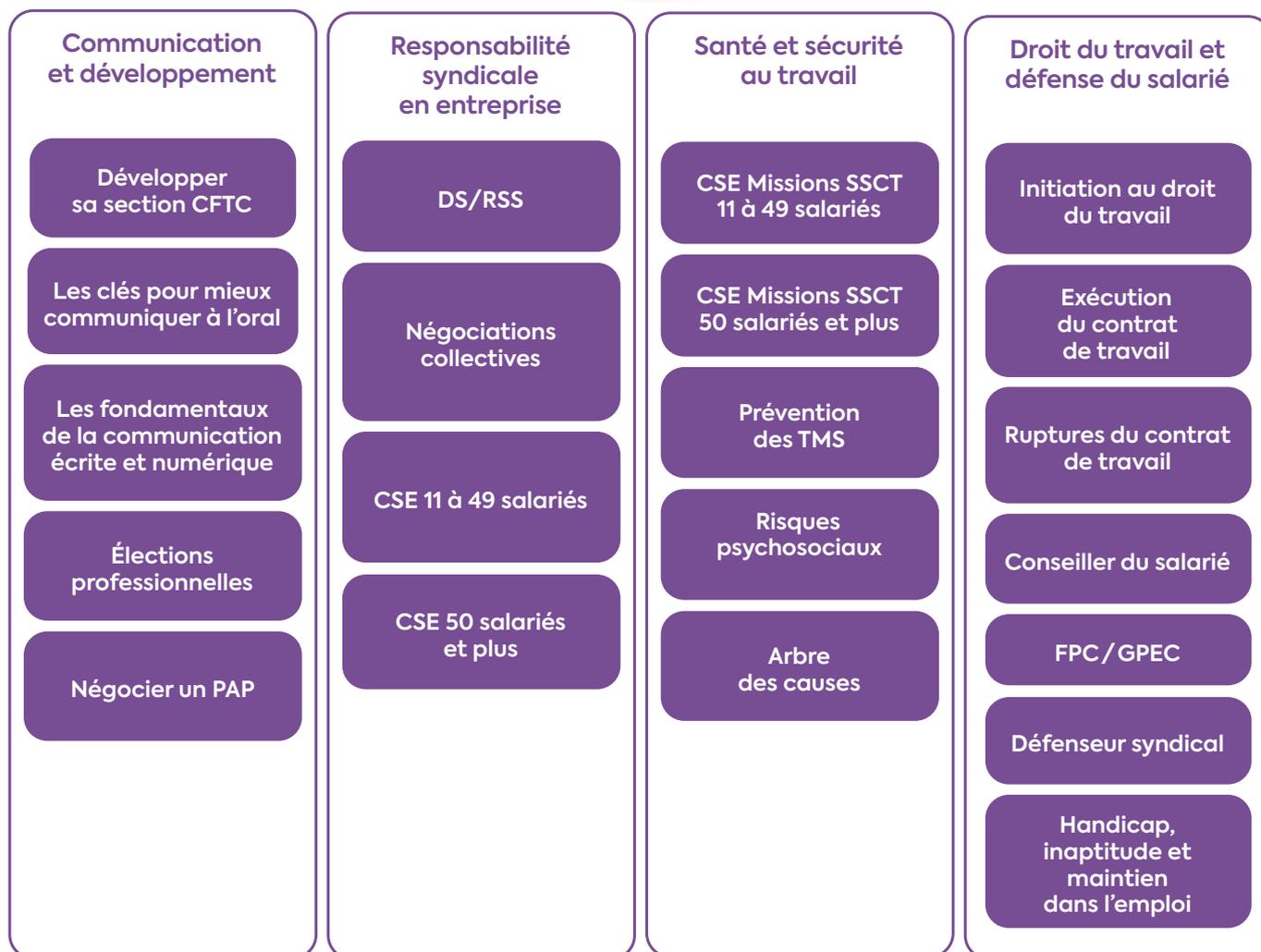
1. un accueil qui permet à un nouvel adhérent de se situer dans l'organisation CFTC et de connaître les bons interlocuteurs et les personnes-ressources dans sa structure ;
2. une formation initiale des militants (FIME) pour tous les nouveaux élus et mandatés ; cette formation généraliste permet aux militants d'acquérir les connaissances minimales requises pour leur mission syndicale ;
3. des formations de spécialisation : des modules « à la carte » en fonction des besoins les plus urgents de chaque militant.

Les UR et les FD peuvent proposer des sessions de formation à distance courtes et interactives.

Renseignez-vous auprès de votre responsable formation.

Accueil des nouveaux adhérents

Formation initiale des mandatés et élus (FIME)



+

OFFRE LOCALE UR/FD

En plus de ces thématiques, les unions régionales et les fédérations peuvent proposer des formations complémentaires à l'offre présentée ici. Cette offre locale additionnelle est différente en fonction des UR et des FD. À vous de voir avec les responsables de formation (RF) concernés pour connaître l'offre spécifique de votre UR ou FD.

Offre nationale commune à toutes les UR et FD

La CFTC propose à tous les militants une offre de formation complète que chaque militant peut suivre, soit dans son union régionale CFTC, soit avec sa fédération. Les UR et les FD proposent la même offre de formation à tous les militants. Voici le détail de cette offre « commune » au niveau national.

Accueil et formation initiale

Accueil de nouveaux adhérents (2-1)

Durée : 1 à 2 jours en présentiel, 0,5 jour à distance

Nouveaux adhérents

- Découvrir la CFTC et sa structure
- Identifier les ressources utiles à sa vie d'adhérent

FIME (2-5)

Durée : 3 jours en présentiel, 2 jours à distance

Tout adhérent mandaté ou élu

- S'approprier la spécificité de la CFTC
- Acquérir des connaissances de base dans les domaines de la négociation et de la communication
- Se situer dans un réseau d'acteurs internes et externes
- Se situer dans l'organisation CFTC et sa fonction syndicale

Communication et développement

Développer sa section CFTC (5-1)

Durée : 3 jours

Tout militant qui souhaite participer au développement de la CFTC (ayant suivi la formation FIME, et dans l'idéal les formations « Les clés pour mieux communiquer » et « Les fondamentaux de la communication écrite et numérique »)

- Identifier le potentiel de création et/ou de développement d'une ou plusieurs sections CFTC
- Élaborer un plan d'action de développement d'une ou plusieurs sections en impliquant les adhérents CFTC
- Accompagner le travail d'équipe sur le terrain pour assurer le fonctionnement de la section.

Les clés pour mieux communiquer à l'oral (5-2-1)

Durée : 3 jours

Tout militant (ayant suivi la formation initiale « FIME »)

- Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication
- Découvrir les outils et méthodes d'une communication efficace
- Expérimenter les clés de l'expression orale
- Mettre la communication au service de son action syndicale

Les fondamentaux de la communication écrite et numérique (5-2-2)

Durée : 3 jours

Tout militant (ayant déjà suivi la formation « FIME »)

- Prendre conscience des éléments caractéristiques d'une communication sur un média « papier » et digital
- Découvrir le panel des différents outils à disposition et choisir ceux qui sont le plus appropriés à ses besoins en communication
- Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale

Élections professionnelles (5-5)

Durée : 3 jours

DS, RSS et tout militant impliqué dans la section syndicale en charge de la préparation des élections professionnelles et négociateur PAP (UD/FD/syndicat)

- Construire une stratégie de campagne électorale permettant à la CFTC de réussir les élections
- Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action en communiquant auprès des salariés à chaque phase de la campagne électorale
- Préparer son protocole d'accord préélectoral (PAP) pour mener à bien des négociations favorables à la CFTC

Négocier un protocole d'accord préélectoral - PAP (5-5-1)

Durée : 2 jours

Militants ou responsables impliqués régulièrement dans la négociation et la conclusion de PAP au nom de leur syndicat, de leur UD ou de leur FD CFTC

- Favoriser les implantations CFTC dans les entreprises où la CFTC n'a pas de section syndicale et/ou consolider les implantations CFTC
- Préparer activement la négociation du PAP en demandant des données à l'employeur
- Négocier et conclure des PAP propices à la défense des intérêts des salariés et de la CFTC
- Identifier le cas de saisines de la DREETS et les actions en justice

Droit du travail et défense du salarié

Initiation au droit du travail (3-4-1)

Durée : 3 jours

Tout militant (ayant déjà suivi la formation « FIME »)

- Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail
- Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail

Exécution du contrat de travail (3-4-3)

Durée : 3 jours

Tout militant ayant déjà suivi la formation « Initiation au droit du travail »

- Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux...)
- Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération
- Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations

Ruptures du contrat de travail (3-7-2)**Durée : 3 jours**

Tout militant ayant déjà suivi la formation «Initiation au droit du travail»

- Expliciter les modes de rupture du contrat de travail et apprendre à traiter une situation de rupture (étude de cas)
- Déterminer les conséquences d'une rupture du contrat de travail en matière de droits du salarié et d'indemnisation
- Identifier les actions syndicales et les actions en justice de défense du salarié

Conseiller du salarié (3-3-1)**Durée : 3 jours**

Conseillers du salarié ayant suivi la formation «Initiation au droit du travail et rupture du contrat de travail»

- Identifier le statut et les missions du conseiller du salarié
- Acquérir les bases de l'assistance du salarié lors de l'entretien préalable
- Maîtriser les procédures de licenciement et de rupture conventionnelle

FPC / GPEC (3-8)**Durée : 3 jours**

Tout militant (ayant déjà suivi la formation «FIME»)

- Connaître la nouvelle législation sur la formation professionnelle continue
- Maîtriser la démarche GPEC
- Intégrer les positions CFTC sur la FPC et la GPEC

Défenseur syndical (3-3-2)**Durée : 3 jours**

Défenseurs syndicaux exclusivement

- Identifier le statut et les missions du défenseur syndical
- Savoir préparer un dossier prud'homal
- Adopter la posture syndicale pour la défense du salarié

Handicap, inaptitude et maintien dans l'emploi (5-6-1)**Durée : 2 jours**

Représentants en entreprise (CSE, DS...), mandatés dans une instance traitant du handicap (CDCA, PRITH, CAP emploi...), adhérents ayant suivi la FIME et souhaitant s'impliquer sur le sujet

- Élargir sa représentation du handicap et des personnes handicapées
- Se repérer parmi les dispositifs et les acteurs clés du handicap et de la santé au travail
- Développer ses connaissances des éléments de base du droit du travail concernant le handicap
- Agir pour favoriser le maintien dans l'emploi d'un salarié

Responsabilité syndicale en entreprise

DS / RSS (2-6)

Durée : 3 jours

DS, RSS ayant déjà suivi la formation «FIME»

- Connaître le rôle du DS et du RSS dans son entreprise et au sein des structures CFTC
- Trouver les ressources et les moyens adéquats pour mener à bien ses missions syndicales et affirmer son positionnement
- Analyser les contextes et adapter son action syndicale en fonction des différents interlocuteurs en présence

CSE 50 salariés et plus (3-1)

Durée : 3 jours

Élus et membres d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus, ayant suivi la formation «FIME»

- Identifier les attributions spécifiques d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus et adopter la posture adéquate face à l'employeur
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation

CSE 11 à 49 salariés (3-1-1)

Durée : 2 jours en présentiel et à distance

Élus et membres d'un CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés, ayant suivi la formation «FIME»

Représentants de proximité ayant des missions de présentation des réclamations individuelles et collectives sur des sites géographiques de moins de 50 salariés, ayant suivi la formation «FIME»

- Identifier les attributions spécifiques du CSE de 11 à 49 salariés
- Apprendre à résoudre des problématiques récurrentes liées à ses missions
- Connaître les règles de fonctionnement du CSE de 11 à 49 salariés et adopter la posture adéquate face à l'employeur
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation

Négociations collectives (5-3)

Durée : 3 jours

Avoir suivi la formation 5-2-1 «Les clés pour mieux communiquer» ou disposer des connaissances de base en communication et, idéalement, avoir suivi le module 3-4-1 «Initiation au droit du travail»

- Appréhender le cadre juridique de la négociation collective en entreprise
- Découvrir les techniques et tactiques de négociation
- Définir une stratégie en construisant un positionnement CFTC

Santé et sécurité au travail

CSE missions SSCT (4-1-2)

Durée : 5 jours (3 jours + 2 jours dédiés aux thématiques « Arbre des causes » et « Harcèlement sexuel et agissements sexistes »)

Pour les entreprises de 11 à 50 salariés : tout élu CSE, représentant de proximité et référent harcèlement (ayant suivi la formation initiale « FIME »)

Pour les entreprises de 50 salariés et plus : tout élu CSE, représentant de proximité et référent harcèlement (ayant suivi la formation initiale « FIME »)

- Identifier les missions et les attributions d'un élu CSE en santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier à la démarche de prévention des risques professionnels
- Développer des compétences pour analyser les situations de travail
- Acquérir une posture CFTC de représentant du personnel (écoute, négociation, construction)

Risques psychosociaux (4-6)

Durée : 3 jours

Tout élu CSE, membre de la CSSCT, et représentant de proximité ayant des missions en santé, sécurité et conditions de travail (ayant suivi la formation « FIME », et de préférence la formation « CSE missions SSCT »)

- Appliquer une méthode et des outils pour repérer les risques psychosociaux (RPS) dans une situation de travail
- Recenser les enjeux des RPS pour le salarié et pour l'entreprise
- Évaluer les mesures de prévention des RPS
- Participer à une démarche de prévention

Arbre des causes (4-8)

Durée : 2 jours

Élus CSE et/ou membres de la CSSCT ayant suivi la formation « FIME »

Représentants de proximité ayant des missions en santé, sécurité et conditions de travail, ayant suivi la formation « FIME »

- S'initier à la méthode de l'Arbre des causes dans la démarche de prévention
- S'approprier les principes et les étapes de la méthode pour prévenir et analyser un accident du travail

Prévention des TMS (4-9)

Durée : 3 jours

Élus CSE, membres de la CSSCT et représentants de proximité ayant suivi la formation « FIME », de préférence la formation « CSE missions SSCT »

- Appliquer une méthode et des outils pour repérer les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) dans une situation de travail
- Recenser les enjeux des TMS pour le salarié et pour l'entreprise
- Évaluer les mesures de prévention des TMS et participer à une démarche de prévention

À noter : seules les UR et FD organisent ces formations. Le siège confédéral n'organise pas de formations sur ces thématiques.

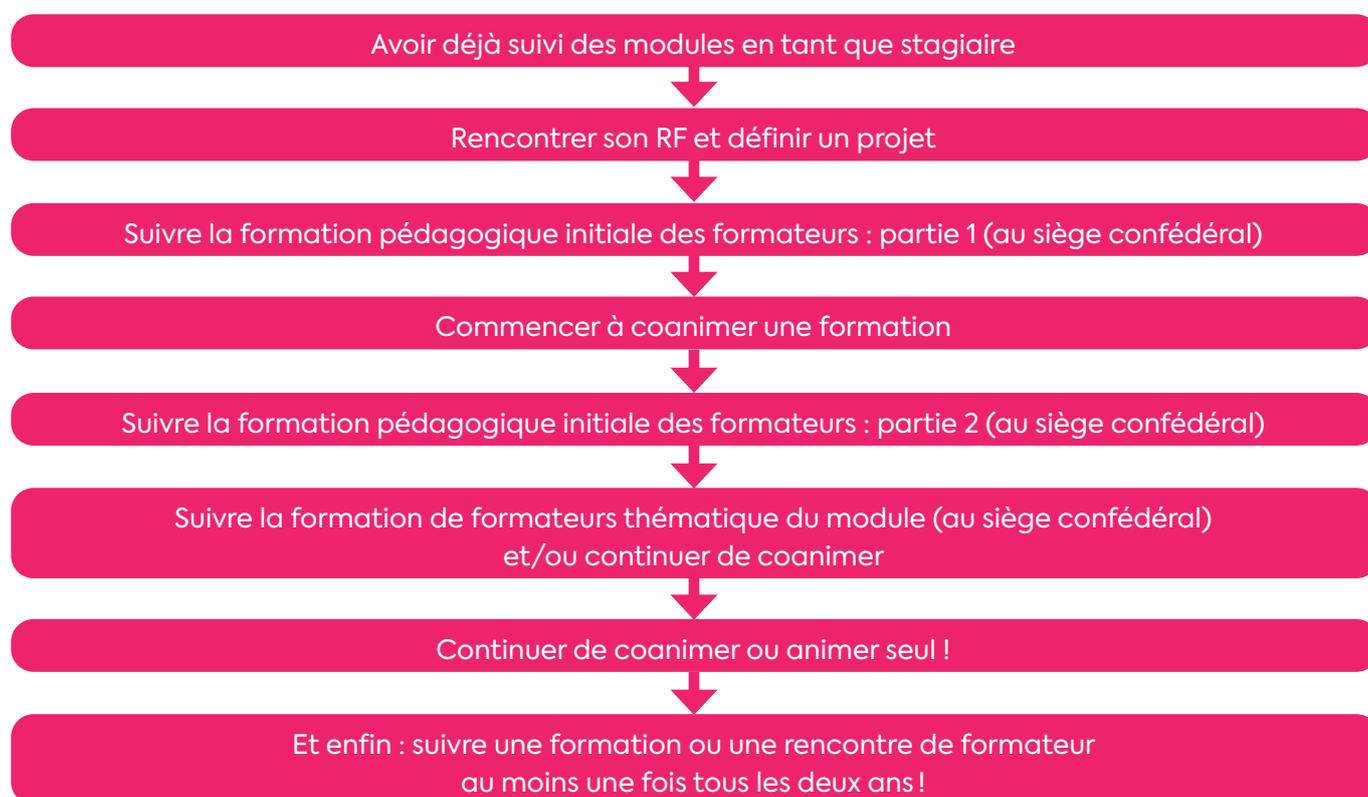
L'offre de formation des RF, RF adjoints, CF et formateurs CFTC

Formateurs, responsables de formation, responsables de formation adjoints, correspondants de formation... bénéficiez des formations syndicales du service Formation et Paritarisme du siège confédéral !

Devenir formateur

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants... Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? Devenez formateur CFTC ! Si cela vous intéresse, contactez votre responsable de formation régional ou fédéral. Pour cela, vous devez :

- être motivé par la volonté de contribuer au développement de la CFTC en transmettant un savoir-faire et des valeurs ;
- animer au moins une session de formation ISF ou IFCP par an à partir du moment où vous avez suivi une formation de formateurs ;
- suivre les sessions de formateur nationales (formation ou rencontre du service Formation et Paritarisme) au moins tous les 2 ans pour consolider votre savoir-faire.



Structure prioritaire de formation

En tant qu'adhérent CFTC, vous dépendez d'une union régionale (UR) et d'une fédération (FD). Vous avez donc deux Responsables formation (RF) qui peuvent vous suivre. Pour formaliser votre projet de devenir formateur, vous devez choisir entre les deux une structure prioritaire de formation.

Cet engagement mutuel du formateur et du RF est consigné dans un document à signer par les deux acteurs : la charte d'engagement du RF et du formateur.

À la suite de cette signature, vous vous engagez à animer prioritairement des formations pour cette structure, même si, bien sûr, vous pouvez animer un stage dans toute UR ou FD.

Comment s'inscrire aux formations et aux rencontres du service Formation et Paritarisme ?

1. Contactez votre RF de rattachement. C'est lui seul qui est habilité à transmettre votre inscription au siège confédéral. Le service Formation et Paritarisme ne prendra pas en compte une inscription qui émane directement du formateur.
2. Pour suivre une formation du service Formation et Paritarisme, le formateur doit impérativement avoir signé une charte d'engagement du formateur avec son RF, et le service Formation et Paritarisme doit avoir une copie d'un exemplaire de la charte.
3. Une fois que le RF a transmis votre inscription au service Formation et Paritarisme, il y a un tri et une sélection des demandes d'inscription en fonction de la place disponible et des prérequis aux formations. Les stagiaires qui sont retenus pour la formation recevront une confirmation de leur inscription définitive par mail environ 6 à 8 semaines avant le début du stage.
4. Ensuite, vous devez transmettre (vous-même) votre demande de congés CFESSES à votre employeur au minimum 1 mois avant le début du stage.

Attention ! Pour les conseillers prud'hommes ainsi que pour les défenseurs syndicaux, les congés de formation sont différents (voir les exemples en annexe à la fin du Guide de la formation syndicale).

Modalités pratiques

- Les frais (transport, hébergement...) vous sont remboursés dans les limites du barème confédéral, et sur justificatifs (originaux).
- Un hébergement en hôtel ou centre d'accueil, en chambre individuelle, vous sera proposé. Vous avez la possibilité de choisir un autre hébergement, mais vous devrez avancer les frais et respecter le montant forfaitaire prévu par le trésorier (voir détails auprès du service Formation et Paritarisme).
- Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la formation.
- En cas d'absence imprévue, prévenez impérativement le service Formation et Paritarisme par téléphone au plus tard 72 heures avant le début de la session (faute de quoi la chambre est facturée même si elle n'est pas occupée).

Rappel ! Pour l'ensemble de ces sessions, les inscriptions doivent se faire impérativement par le RF. Aucune inscription « en direct » ne sera prise en compte !

Formation pédagogique initiale des formateurs

Objectifs

- Élaborer et structurer son intervention par rapport à une commande passée par le responsable de formation.
- Animer une ou plusieurs journées de formation.
- Acquérir des outils pédagogiques en vue d'une diffusion de contenus auprès de tout militant impliqué.

Public

- Formateurs et futurs formateurs n'ayant jamais suivi cette formation (ou ne l'ayant pas suivie depuis 4 ans).

Dates

- du 17 au 19 janvier (3 jours)
- du 14 et 15 juin (2 jours)
- 7, 8 et 9 mars
+ 2 jours 6 mois après (à définir)
- 6, 7 et 8 juin
+ 2 jours 6 mois après (à définir)
- 12, 13 et 14 septembre
+ 2 jours 6 mois après (à définir)
- 14, 15 et 16 novembre
+ 2 jours 6 mois après (à définir)

Lieu

- à Paris

Formation Inaform

Objectifs

- Saisir les informations relatives à une session (de sa création à sa reddition).
- Gérer le plan de formation et suivre les éléments budgétaires.

Public

- RF (responsables formation) en UR/FD.
- Responsables adjoints à la formation.
- CF (correspondants de formation).
- Tout utilisateur en charge, dans les structures, du suivi des stages dans Inaform.

Dates

- 4 et 5 avril
- 7 et 8 novembre

Lieu

- à Paris (au siège confédéral)

Responsable de syndicat Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :

- Connaître les missions d'un syndicat et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer le syndicat, en particulier en gagnant les élections professionnelles.
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet du syndicat.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- disposer ou avoir disposé d'un statut de dirigeant de syndicat (président, secrétaire général, trésorier d'une structure).

Nouveau

« Procédure prud'homale et civile » Formation de formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :

- Distinguer les règles de procédure civile des règles spécifiques de la procédure prud'homale.
- Juger une affaire en appliquant la règle de procédure adéquate issue soit du Code du travail, soit Code de procédure civile.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à des conseillers prud'hommes.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir été ou être conseiller prud'homme,
- s'engager à animer toutes les formations des conseillers prud'hommes pendant toute la durée de son mandat 2023-2025.

Dates

- du 23 au 26 janvier (4 jours)

Lieu

- à Paris

Dates

- du 21 au 24 février (4 jours)

Lieu

- à Paris

Développer sa section CFTC Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Identifier le potentiel de création et/ou de développement d'une ou plusieurs sections CFTC.
- Élaborer un plan d'action de développement d'une ou plusieurs sections en impliquant les adhérents CFTC.
- Accompagner le travail d'équipe sur le terrain pour assurer le fonctionnement de la section.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir une expérience dans le développement d'une section au sein d'une entreprise.

Dates

- du 27 février au 2 mars

Lieu

- à Paris

Nouveau

Missions SSCT (nouveau module de 5 jours) Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Identifier les missions et les attributions d'un élu CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
- S'initier à la démarche de prévention des risques professionnels.
- Développer des compétences pour analyser les situations de travail.
- Acquérir une posture CFTC de représentant du personnel (écoute, négociation, construction).

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir une expérience en tant qu'élu CSE/SSCT/ Représentant de proximité.

Dates

- du 14 au 17 mars

Lieu

- à Paris

FIME et Accueil de nouveaux adhérents Rencontre de formateurs

Objectifs

- Échanger sur les pratiques et les contenus des modules.
- Faire évoluer les contenus des modules.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir animé plusieurs fois le module «FIME» et/ou le module «Accueil de nouveaux adhérents».

Dates

- les 4 et 5 avril

Lieu

- à Paris

CPH thématiques «Méthodes d'analyse juridique et d'arrêt» Formation de formateurs

Nouveau

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :

- Identifier des questions de droit par la compréhension de la structure d'un arrêt de la Cour de cassation.
- Résoudre une problématique juridique par l'application de la méthode d'analyse juridique.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à des conseillers prud'hommes.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir été ou être conseiller prud'homme,
- s'engager à animer toutes les formations des conseillers prud'hommes pendant toute la durée de leur mandat 2023-2025.

Dates

- du 25 au 28 avril (4 jours)

Lieu

- à Paris

Prévention des risques psychosociaux (RPS) Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Appliquer une méthode et des outils pour repérer les RPS dans une situation de travail.
- Recenser les enjeux des RPS pour le salarié et pour l'entreprise.
- Évaluer les mesures de prévention des RPS.
- Participer à une démarche de prévention.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir une expérience en tant qu'élus CSE/SSCT/ Représentant de proximité.

Dates

- du 9 au 12 mai

Lieu

- à Paris

Formation initiale des mandatés et élus (FIME) Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- S'approprier la spécificité de la CFTC.
- Acquérir des connaissances de base dans les domaines de la négociation et de la communication.
- Se situer dans un réseau d'acteurs internes et externes.
- Se situer dans l'organisation CFTC et sa fonction syndicale.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir une expérience de militant d'au moins 2 ans.

Dates

- du 6 au 9 juin

Lieu

- à Paris

Exécution du contrat de travail Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux...).
- Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération.
- Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir suivi la formation « Initiation en droit du travail »,
- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent.

Dates

- du 20 au 23 juin (4 jours)

Lieu

- à Paris

Adapter et animer un module SFeP à distance Formation de formateurs

Nouveau

Objectifs

- Déterminer les conditions de réussite d'une classe virtuelle.
- Concevoir une classe virtuelle : adaptation de contenus existants ou création de nouveaux contenus.
- Animer une classe virtuelle (méthodes et techniques d'animation).

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir animé plusieurs fois en présentiel, et dans l'idéal au moins 1 fois à distance.

Dates

- 18 et 19 septembre (2 jours en présentiel)
- 27 septembre (0,5 jour à distance)
- 4 octobre matin (0,5 jour à distance)

Lieu

- à Paris et à distance

DS/RSS Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Connaître le rôle du DS et du RSS dans son entreprise et au sein des structures CFTC.
- Trouver les ressources et les moyens adéquats pour mener à bien ses missions syndicales et affirmer son positionnement.
- Analyser les contextes et adapter son action syndicale en fonction des différents interlocuteurs en présence.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir une expérience de militant en tant que DS et/ou RSS.

Dates

- du 19 au 22 septembre

Lieu

- à Paris

CSE 50 salariés et plus Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Identifier les attributions spécifiques d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus.
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés plus et adopter la posture adéquate face à l'employeur.
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir suivi la formation initiale FIME et les apprentissages en ligne sur le portail formation.CFTC (parcours CSE : temps estimé de préparation, 2h).

Dates

- du 17 au 20 octobre (4 jours)

Lieu

- à Paris

Formation pédagogique des RF/RFA

Objectifs

- S'approprier la mission pédagogique du RF, ainsi que les étapes principales de construction de son plan de formation.
- Déterminer les conditions de réussite du recrutement et du suivi d'un nouveau formateur.
- Savoir planifier une action de formation, de la commande à la mise en œuvre.
- Établir un plan d'action personnel.

Public

Responsables formation et responsables formation adjoint CFTC en charge depuis moins de 2 ans.

Dates

- les 17 et 18 octobre

Lieu

- à Paris

Communication écrite et numérique Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Prendre conscience des éléments caractéristiques d'une communication sur un média « papier » et digital.
- Découvrir le panel des différents outils à disposition et choisir ceux qui sont les plus appropriés à ses besoins en communication.
- Déterminer les bonnes pratiques de la communication écrite et numérique au service de son action syndicale.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir suivi la formation initiale « FIME ».

Dates

- du 5 au 8 décembre

Lieu

- à Paris

CSE 11 à 49 salariés Formation de nouveaux formateurs

Objectifs

S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :

- Identifier les attributions spécifiques d'un CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés et apprendre à résoudre des problématiques récurrentes liées à ses missions.
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés et adopter la posture adéquate face à l'employeur.
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation.

S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié, et à des entreprises de toute taille.

Public

Futurs formateurs du module ayant les prérequis :

- avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
- avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
- avoir suivi la formation initiale FIME et les apprentissages en ligne sur le portail formation.CFTC (parcours CSE : temps estimé de préparation, 2h).

Dates

- du 12 au 15 décembre (4 jours)

Lieu

- à Paris

L'offre de formation des dirigeants de structure

Vous êtes président, secrétaire général ou trésorier de fédération ou d'union régionale et votre conseil a été renouvelé il y a moins d'un an ? Vous êtes responsable d'un syndicat ? Vous dirigez une UD ou une UID ? Les missions d'animation d'une structure et de gestion au quotidien peuvent s'avérer complexes. La formation syndicale CFTC vous accompagne pour mener à bien vos missions.

L'accompagnement des structures

Soutenir les structures

Le développement des sections syndicales et la mise en œuvre des évolutions issues des motions d'organisation et d'orientation sont autant d'exigences qui nécessitent des compétences toujours plus élevées. Le service Formation et Paritarisme, le service Organisation et les responsables de formation vous accompagnent, vous et votre structure, en vous apportant des réponses qui vous permettront de mener à bien vos missions.

Le budget accompagnement des structures

Afin de promouvoir la formation des dirigeants, la Confédération met à disposition des structures un budget spécifique pour la formation des dirigeants : le financement « ISF - Accompagnement des structures ». L'objectif est de se donner les moyens de former les dirigeants CFTC !

Règlement intérieur : obligation de se former !

Le règlement intérieur confédéral adopté par le conseil confédéral de juin 2014 prévoit une obligation pour les dirigeants en matière de formation syndicale :

«Concernant les dirigeants nouvellement élus des fédérations, des UR, des UID et des UD, ils ont l'obligation durant leur mandat de suivre l'une des formations de dirigeants organisées par la Confédération.» Article 3-5-1, paragraphe 2.

Il s'agit notamment d'accompagner, mais également de faire prendre conscience aux nouveaux dirigeants de structures des rôles et missions qui leur incombent.

L'offre de formation des dirigeants est adaptée aux différents types de besoins généraux pour le conseil, voire plus spécifiques pour les trésoriers. Les formations sont décrites ci-après.

Formation Conseil de structure UR/FD

Objectifs

- Appréhender et se situer dans l'organisation CFTC.
- Connaître son rôle au sein de l'UR/FD pour le mandat qui débute (responsabilités, missions).
- Contribuer à la définition des modalités du travail en équipe.
- Appréhender les enjeux d'un travail en équipe.

Public

Pour les conseillers d'une même UR ou FD CFTC, prioritairement lorsque le conseil vient d'être élu (depuis moins d'un an).

Formation Responsable UR/UD/UID et FD

Objectifs

- Connaître les missions d'une UD/UID/UR ou FD et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer sa structure.
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet de la structure.

Public

Présidents, secrétaires généraux et trésoriers d'UR/UD/UID et de FD.

Formation Responsable de syndicat

Objectifs

- Connaître les missions d'un syndicat et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer le syndicat, en particulier en gagnant les élections professionnelles.
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet du syndicat.

Public

Présidents, secrétaires généraux et trésoriers de syndicat (nouvellement élus ou non).

Durée

- 2 jours

Session organisée à la demande de la structure dans ses locaux et animée par des intervenants du service Formation et Paritarisme et du service Organisation de la Confédération.

Voir votre RF pour faire la demande auprès du siège confédéral.

Durée

- 2 jours

Sessions nationales à la demande, organisées par le service Formation et Paritarisme.

Durée

- 3 jours

Sessions décentralisées organisées par votre FD ou votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins).

Formation Inaric

Objectifs

Inaric, une aide précieuse pour gérer son activité :

- Suivre les adhérents.
- Remonter les cotisations.
- Cibler la communication.
- Faire des études statistiques.
- Préparer des élections.

Public

Présidents, secrétaires généraux, trésoriers ou toute personne en charge de gérer le fichier Inaric.

I-Tool pour les dirigeants des structures CFTC

Objectifs

- Bien paramétrer son logiciel et l'adapter à ses besoins.
- Maîtriser le travail quotidien de la tenue d'une comptabilité, de la saisie d'écritures à l'édition des documents comptables.

Public

Trésoriers, comptables de structures CFTC ayant le besoin d'acquérir les connaissances sur le logiciel de comptabilité I-Tool.

Journées d'accueil des nouveaux dirigeants

Objectifs

Permettre aux nouveaux dirigeants des UR/UD/UID/FD de :

- Développer le lien avec la Confédération et construire l'appartenance CFTC.
- Appréhender le fonctionnement de la Confédération et l'organisation du mouvement CFTC.
- Identifier les dispositifs et ressources pratiques d'appui à la fonction dirigeante.
- S'approprier les règles confédérales, les rôles et les missions des dirigeants.

Public

Dirigeants entrés en fonction dans l'année, ou ayant moins d'un an d'ancienneté dans leur fonction dirigeante au trium, prioritairement en fonction dans les syndicats nationaux, les UD, UID, UR ou FD.

Durée :

- 1 jour en présentiel dates à venir

Sessions nationales au siège confédéral de Paris ou en visioconférence.

Sessions décentralisées à la demande de la structure (dans ses locaux)

Dans les deux cas : formations animées par les intervenants du service Organisation de la Confédération et transmises par le RF au siège confédéral.

Durée

- 1 jour

Sessions décentralisées organisées par votre FD ou votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins).

Durée

- 1 à 2 jours

Lieux

- Paris

Cette formation est proposée aux nouveaux dirigeants par le service Formation et Paritarisme.

L'offre de formation des conseillers prud'hommes

Le parcours de formation des CPH

Dès sa nomination, tout conseiller prud'homme doit obligatoirement suivre des actions de formation, au titre d'une part de la formation initiale, dispensées par l'École nationale de la magistrature (ENM) et, d'autre part, au titre de la formation continue, dispensées par l'Institut de formation pour les conseillers prud'hommes (IFCP).

Au titre de la formation initiale, le conseiller prud'homme doit obligatoirement suivre la formation de 5 jours dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM), dont 3 jours en ligne et 2 en ateliers en région, sous peine d'être réputé démissionnaire. Chaque conseiller reçoit par e-mail une convocation, par l'ENM, à la formation à distance. Celle-ci comprend ses codes d'accès personnels, identifiant et mot de passe, permettant de se connecter à la plateforme e-formation.enm.justice.fr.

Au titre de la formation continue, le conseiller prud'homme bénéficie, pour toute la durée de son mandat 2023-2025, de 36 jours de droits à formation, avec une limite à deux semaines au cours d'une même année civile. Ce sont des journées de formation qui s'ajoutent aux 5 jours de formation initiale et qui peuvent être prises dès la publication de l'arrêté portant nomination des conseillers prud'hommes.

Pour se former, le conseiller prud'homme bénéficie d'un congé de formation spécifique. Il doit faire une demande d'autorisation d'absence à son employeur au moins 30 jours avant le début de la formation si l'absence est égale ou supérieure à 3 jours, ou 15 jours à l'avance si l'absence est inférieure à 3 jours. L'employeur ne peut reporter ou refuser la formation et le salaire est maintenu pendant la durée de la formation.

Les conseillers prud'hommes CFTC sont formés par l'Institut pour la formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP) qui s'appuie sur le service Formation et paritarisme confédéral et sur les dispositifs de formation des unions régionales de la CFTC.

Les conseillers prud'hommes CFTC ont une offre de formation propre aux exigences de leurs missions. L'IFCP a bâti sa politique de formation pour le mandat 2023-2025 autour de 3 axes.

Axe 1 : Permettre aux conseillers prud'hommes CFTC de maîtriser les règles de procès prud'homal, les règles internes de leur conseil et les aspects juridiques de leur fonction.

Axe 2 : Apprendre à utiliser les méthodologies de travail les plus adéquates pour siéger, délibérer et rédiger un jugement.

Axe 3 : Favoriser l'autonomie des CPH par la mise en place de modes d'apprentissage en ligne complémentaires à la formation présentielle, principalement sur l'actualité juridique et jurisprudentielle.

Offre de formation des conseillers prud'hommes

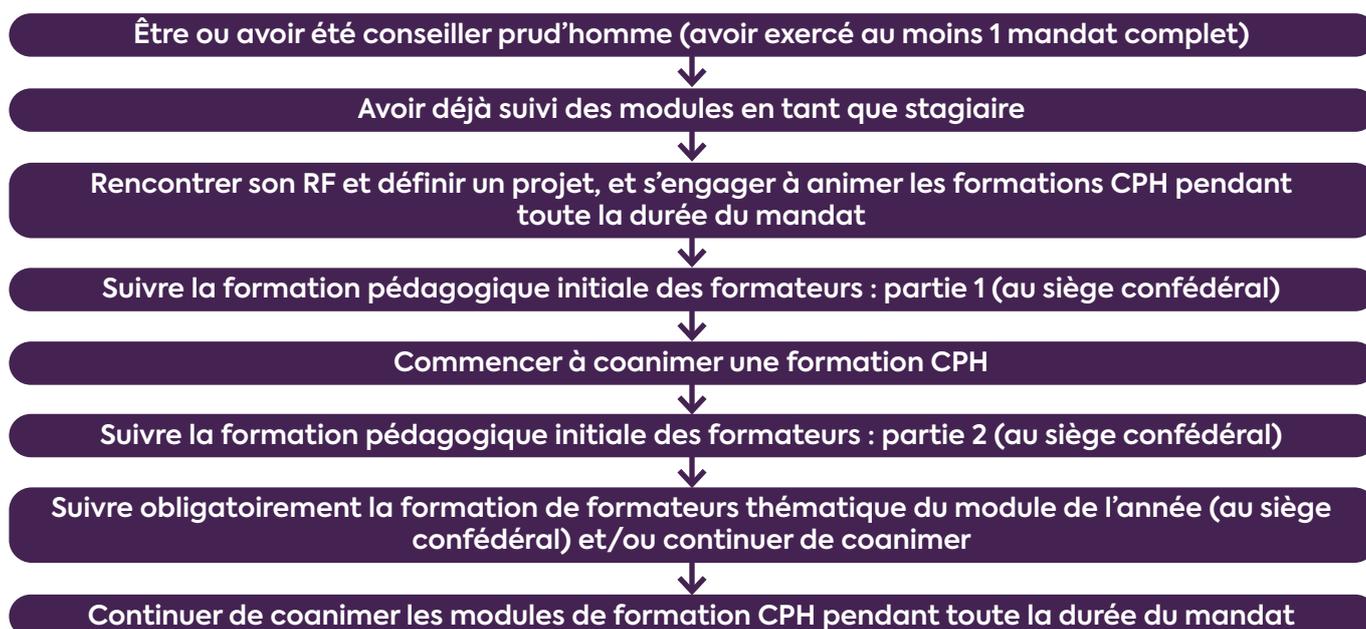
Si vous êtes conseiller prud'homme, vous pouvez vous adresser à votre responsable de formation régional pour connaître le calendrier des formations des conseillers prud'hommes dans la région.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, l'offre de formation pour 2023 comprend :

- des actions de formation implantées en région, en présentiel et à distance ;
- une à plusieurs rencontres nationales à distance (webinaires d'une demi-journée) leur permettant de développer leurs compétences en se formant sur des thématiques d'actualité.

Pour connaître et bénéficier des actions de formation en région, chaque conseiller prud'homme s'adresse à son responsable de formation régional, dont il trouvera les coordonnées sur le portail formation.CFTC. Son responsable de formation pourra le renseigner sur la programmation des formations (plan de formation régional) et lui fournir un modèle de courrier de demande de congé de formation à adresser à son employeur.

Pour devenir formateur des conseillers prud'hommes, vous devez valider avec votre RF régional les conditions suivantes :



Pour participer à une rencontre nationale des conseillers prud'hommes - IFCP, le conseiller prud'homme CFTC adresse sa demande au service Formation et Paritarisme confédéral via un formulaire en ligne fourni par le service Formation et Paritarisme (SFeP). **Pour toute question, écrire à l'adresse : sfep@cftc.fr.**

À titre indicatif, voici une liste non exhaustive des formations et rencontres que les conseillers prud'hommes peuvent suivre en 2023.

Notez que des formations d'une journée sur une thématique spécifique peuvent vous être proposées à distance en complément de l'offre de formation en présentiel. Prenez contact avec votre responsable de formation pour en connaître la programmation.

**Procédure prud'homale
et civile (6-5-1)****Nouveau****Objectifs**

- Distinguer les règles de procédure civile des règles spécifiques de la procédure prud'homale.
- Juger une affaire en appliquant la règle de procédure adéquate issue soit du Code du travail, soit du Code de procédure civile.

Public

Conseillers prud'hommes.

**Méthodes d'analyse juridique
et d'arrêt (6-5-2)****Nouveau****Objectifs**

- Identifier des questions de droit par la compréhension de la structure d'un arrêt de la Cour de cassation.
- Résoudre une problématique juridique par l'application de la méthode d'analyse juridique.

Public

Conseillers prud'hommes.

Durée

- 3 jours

Sessions organisées en région (UR),
s'inscrire auprès du RF concerné.

Durée

- 3 jours

Sessions organisées en région (UR),
s'inscrire auprès du RF concerné.

Juger en cas de rupture du contrat de travail (spécial CPH) (6-1-5)**Objectifs**

- Expliciter les modes de rupture du contrat de travail et apprendre à traiter une situation de rupture (étude de cas).
- Identifier les conséquences indemnitaires suivant le cas de rupture.

Public

Conseillers prud'hommes.

Formations d'actualité à distance (6-7-5 et 6-7-6)**Objectifs**

- Développer ses compétences sur un thème d'actualité.
- Déterminer comment le conseiller prud'homme CFTC peut se positionner face aux évolutions juridiques et jurisprudentielles.

Public

Conseillers prud'hommes.

Deux thèmes de formation à distance vous sont proposés en 2023 :

- 6-7-5 Questions pratiques du procès prud'homal (distanciel), au premier semestre 2023 ;
- 6-7-6 Juger en cas de rupture du contrat de travail (distanciel), au second semestre 2023.

Durée

- 3 jours

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné.

Durée

- 1 jour

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné.

Annexes

Demande de CFESSES à remettre à l'employeur

[Nom et prénom du salarié]

[Adresse personnelle]

[Code postal et ville]

[Entreprise / Établissement]

[Madame / Monsieur XXXX]

[Adresse de l'entreprise]

[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DE FORMATION SYNDICALE

(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation – art. R. 2145-4 du Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-5 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut syndical de formation CFTC, organisme agréé par le ministre du Travail.

Cette session aura lieu :

Date : du [.... / / 20...] au [..... / / 20...] (hors délai de route)

Lieu : [Nom de la ville]

Dans le cadre de ce congé, conformément aux dispositions de l'article L.2145-6 du Code du travail, ma rémunération sera maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

Demande de congé de formation pour les défenseurs syndicaux à remettre à l'employeur

[Nom et prénom du salarié]
[Adresse personnelle]
[Code postal et ville]

[Entreprise / Établissement]
[Madame / Monsieur XXXX]
[Adresse de l'entreprise]
[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES DÉFENSEURS SYNDICAUX (à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus, et 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours - art. D.1453-2-8 du Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1453-7, L.3142-12, D.1453-2-8 et D.1453-2-9 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation de défenseur syndical pour participer à une session organisée par l'Institut syndical de formation CFTC, organisme agréé par le ministre du Travail.

Cette session aura lieu :

Date : du [.... / / 20...] au [..... / / 20...] (hors délais de route)

Lieu : [Nom de la ville]

Durée et horaires de début et de fin de stage : [durée du stage et heure de début et heure de fin de stage]

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

Demande de congé de formation pour les conseillers prud'hommes à remettre à l'employeur

[Nom et prénom du salarié]
[Adresse personnelle]
[Code postal et ville]

[Entreprise / Établissement]
[Madame / Monsieur XXXX]
[Adresse de l'entreprise]
[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES SALARIÉS
(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus, et 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours - art. D.1442-7 du Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1442-2 et D.1442-7 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation de conseiller prud'homme pour participer à une session organisée par l'Institut CFTC pour la formation des conseillers prud'hommes au 45, rue de la Procession - CS 82348 - 75739 Paris Cedex 15, organisme agréé pour la formation des conseillers prud'hommes par arrêté ministériel du 30 janvier 2023.

Cette session aura lieu à et se tiendra du au

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

Charte d'engagement ISF et IFCP entre le formateur bénévole et le responsable de formation

« Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté. » (Extrait de la Charte internationale du volontariat).

Nom du formateur : _____

Code Inaric du formateur : _____

Mail du formateur : _____

Structure prioritaire de formation : _____
(Préciser nom de la FD ou de l'UR)

Nom du responsable de formation (RF) : _____

Article 1 : Objet de la présente charte

La présente charte vise à fixer les règles d'intervention des formateurs bénévoles afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et de répondre aux objectifs du projet de la CFTC. Elle a également pour objet de définir les engagements respectifs des deux parties (formateur et responsable de formation) au sein de la CFTC. Tout formateur CFTC se voit remettre la présente charte.

Article 2 : Obligations du formateur bénévole

Le formateur bénévole s'engage à :

- suivre une formation de formateurs ou une rencontre de formateurs au moins une fois tous les deux ans ;
- animer au moins 1 session de formation par an pour l'ISF ou pour l'IFCP à partir du moment où il a suivi une formation de formateurs.

Tout formateur anime à titre gratuit et ne peut prétendre à une quelconque rétribution ou indemnité.

Article 3 : Obligations du responsable de formation

De son côté, le responsable de formation s'engage à :

- faire intervenir le formateur qu'il a envoyé en formation de formateur pédagogique initiale, dans les mois qui suivent cette session ;
- permettre à chaque formateur de suivre une formation ou une rencontre de formateurs au moins une fois tous les deux ans ;
- lui faire animer au moins 1 session de formation ISF ou IFCP par an à partir du moment où il a suivi une formation de formateur.

Article 4 : Périmètre d'intervention du formateur

Le formateur CFTC intervient en priorité pour la structure du responsable de formation avec qui il est lié par cette charte. Il ne peut signer de charte qu'avec une seule et unique structure (FD ou UR), via son responsable de formation.

En deuxième lieu, il peut intervenir pour toute autre structure CFTC.

Article 5 : Engagement de confidentialité du formateur

Le formateur s'engage à :

- ne pas récolter les informations des participants transmises par la structure à des fins personnelles, commerciales ou autres ;
- ne pas communiquer les documents internes à sa structure ;
- ne pas diffuser les supports de formation à l'extérieur de la CFTC.

RGPD

- J'accepte et autorise la transmission de mes coordonnées mails et téléphoniques à ma structure de rattachement, ainsi qu'à l'équipe des formateurs.
- J'accepte que les informations transmises via ce formulaire et dont le traitement respecte la réglementation en vigueur soient exploitées dans le cadre de ma relation avec la structure.

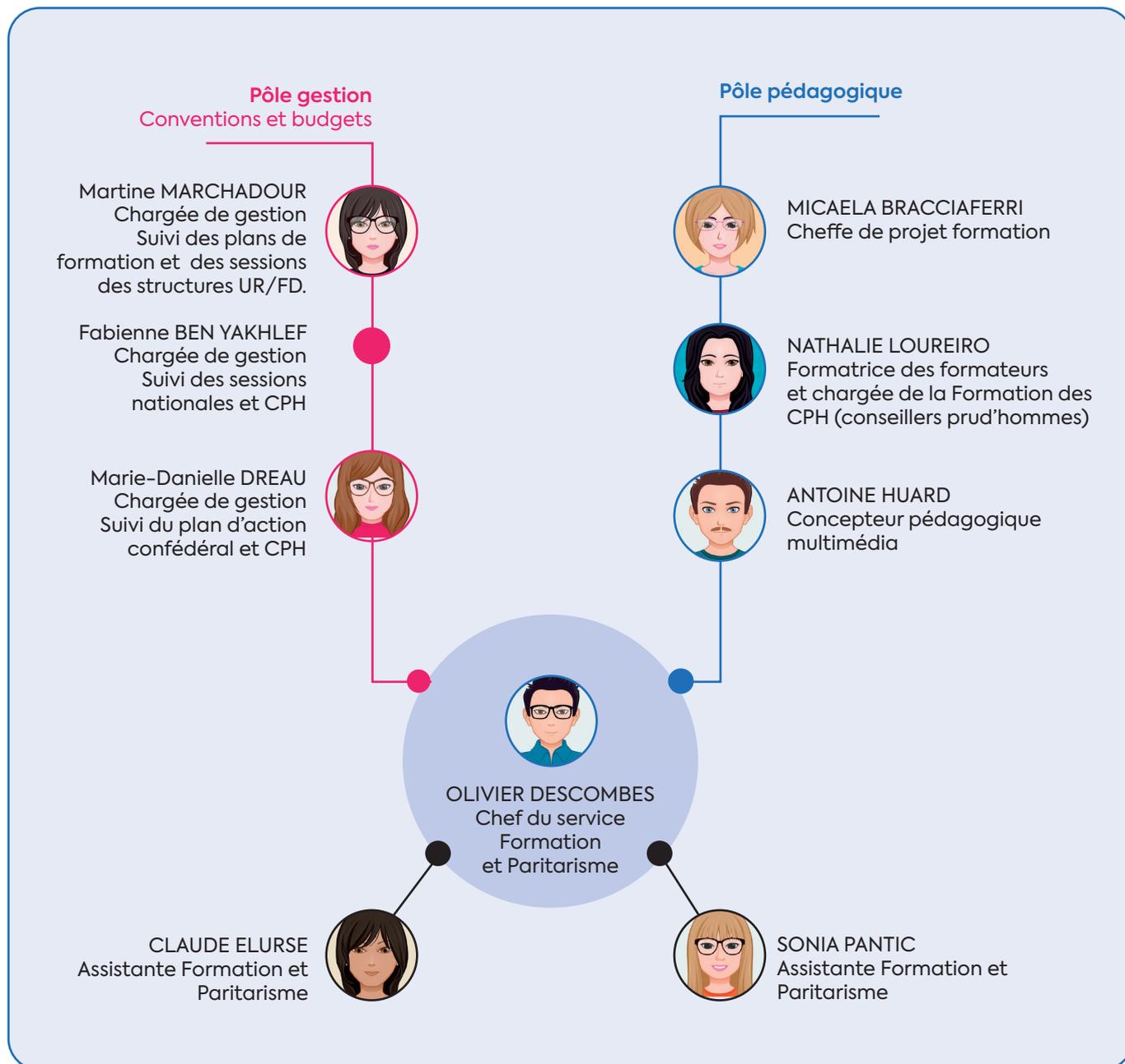
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Dans certains cas, vous avez aussi d'autres droits, par exemple le droit de vous opposer au traitement de vos données ou le droit à la portabilité. À cet effet, vous en informerez la Confédération ainsi que votre structure de rattachement par mail.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature du formateur

Signature du RF (responsable formation)

Organigramme du SFeP (Service Formation et Paritarisme)



contact : sfep@cftc.fr

L'offre de formation CFTC

Vous êtes un adhérent ou un militant élu :

Les formations sont organisées au niveau local par votre UR ou FD.

> Chapitre « Formation des militants en UR/FD » dans le guide.

Vous êtes un acteur de la formation :

(formateur, responsable formation, responsable formation adjoint, correspondant formation)

Les formations sont organisées par la Confédération via le SFeP.

> Chapitre « Formation des acteurs de la formation » dans le guide.

Vous êtes un dirigeant :

Les formations peuvent être centralisées (organisées par la Confédération via le SFeP), ou décentralisées (organisées par les UR/FD).

> Chapitre « Formations des dirigeants CFTC » dans le guide.

Vous êtes un conseiller prud'homal :

Votre parcours inclut des formations en région, ainsi que des rencontres régionales et nationales.

> Chapitre « Formation des CPH » dans le guide.

Pour tous les adhérents :

Vous avez accès au portail e-learning formation.CFTC via l'application ou le site web cftc.fr.

> Chapitre « Formation numérique de tous les adhérents » dans le guide.

Janvier 2023

Maquette : Céline Dulauroy
Crédit photo couverture : ©AdobeStock
Impression : La Centrale de Lens

Syndicat CFTC

45 Rue de la Procession
CS 82348
75739 Paris Cedex 15



Syndicat

cftc